

PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 SEPTEMBRE 2018 à 20 heures
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21 (7 procurations)

Etaient présents : Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Jean Jacques KNOPF, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Anne-Marie GINTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER, Marie-Claude PARON.

Membres absents excusés : Lucienne GILG (procuration à Jacky WOLFARTH), Claude WEIL, Bernard BOUTONNET (procuration à Mona PAJOLE), Sonia JEHL (procuration à François LARDINAIS), Elisabeth DE MONTIGNY (procuration à Stéphanie GUIMIER), Frédéric OSTERTAG (procuration à Jean Jacques KNOPF), Florence SCHWARTZ (procuration à Nathalie GARBACIAK), Tania MUHLMAYER (procuration à Christian SITTLER).

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, DGS, Dominique EHRHART, responsable des services techniques et Samuel KLEIS, chef d'atelier.

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018**
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**
- D. Communiqués du Maire**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Patrimoine bâti, équipements urbains**
 - 1. Etude de faisabilité de la réhabilitation-restructuration de l'ancien CEG, de l'école Rohan et de la salle polyvalente : convention avec le CAUE du Bas-Rhin
 - 2. Installation d'un système de vidéoprotection au centre-ville
- B. Finances de la Ville**
 - 1. Ecole de musique, danse et théâtre : frais d'écolage et rémunération des professeurs 2018 / 2019
 - 2. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- C. Personnel communal**
 - 1. Rapport annuel 2017 sur l'obligation de travailleurs handicapés
- D. Rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale**
- E. Communication des Adjointes**

M. le Maire salue l'assemblée ainsi que M. Samuel KLEIS qui succédera à M. Dominique EHRHART au poste de responsable des services techniques, ce dernier faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier prochain.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

vu l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

le Conseil Municipal, désigne, comme secrétaire de séance, Mme Stéphanie GUIMIER.

Adopté à l'unanimité.

B. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018

Monsieur François LARDINAIS souhaite apporter les modifications suivantes au point E. Questions du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld" s'agissant de la réponse qu'il a apporté à la question n°1.

Au lieu de : "*Il s'agit donc d'un cours d'eau "orphelin" dont il convient, au sein du SDEA, de clarifier la situation juridique*",

il est proposé : "*Il s'agit donc d'un cours d'eau dont la gestion incombe aux riverains selon les préconisations de l'ex ONEMA (Police de l'eau actuellement intégrée au sein de l'Agence Française de Biodiversité). Il convient au sein de la Communauté de Communes de clarifier les modalités de gestion souhaitées pour la Lutter, à savoir une prise de compétence de la gestion se substituant aux riverains et un transfert au SDEA comme pour d'autres cours d'eau du secteur III et Ried, bénéficiant ainsi de la compétence des services techniques du SDEA*".

Et au lieu de : "*Les deux délégués de BENFELD veilleront afin que ce point soit traité prochainement au sein du SDEA*",

il est proposé "*Les délégués de Benfeld veilleront à ce que ce point soit traité prochainement au sein de la Communauté de Communes.*"

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 modifié selon les mentions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (3 abstentions pour raison d'absence de MM. Christophe FURST, Christian JAEG et Daniel WADVOGEL).

C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- Mme LAUFFENBURGER Anne et MM. KIENNERT Jean-Paul et ROHMER Gaston pour un terrain à bâtir sis lieu-dit Schulzenfeld,
- M. HOMMEL Anthony pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,

- M. et Mme METZGER Joseph pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- M. et Mme GERHART Charles pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- MM. SITTLER Christian et Marc pour deux terrains à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- Mme KLEIN Françoise pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- Consorts LENZ pour deux terrains à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- Consorts FAHNER pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- Consorts GUZZO, JOST, KRAMER et SCHMITT pour un terrain à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- M. et Mme LASTAPIS Mathieu pour une maison d'habitation sise 20 rue Kullmann,
- Mme GEROLD Monique pour une maison d'habitation sise 20 rue du Petit Rempart,
- Consorts KNOBLOCH pour deux terrains à bâtir lieu-dit Schulzenfeld,
- M. et Mme GAESSLER Gérard pour des terrains à bâtir rue du Petit Rempart,
- SCI AVENUE DES VOSGES 10 pour une maison d'habitation sise Quai des Chargeurs,
- M. et Mme KALMS Roland pour une maison d'habitation sise 1A rue des Antiquaires,
- MM. HEYDT Jean-Pierre et Guy pour une maison d'habitation sise 3 rue de Sand,
- Mme SAMTMANN Agnès pour un appartement sis 23 rue de Huttenheim,
- Consorts LAVEILLE et REIBEL pour une maison d'habitation sise 2 rue des Lilas,
- Consorts SIEFERT pour une maison d'habitation sise 10 rue du Soleil,
- SCI DENTELLES pour des locaux commerciaux rue des Antiquaires,
- M. et Mme GAST René pour une maison d'habitation sise 2 rue de Lisbonne,
- M. VOGELISEN Marc pour un appartement sis 3 rue du Général de Gaulle.
- Société AMIRAL pour un terrain à bâtir dans le lotissement du Château d'Eau – lot n°4.
- Consorts SCHAEFFER pour une maison d'habitation sise 6 rue de Strasbourg

D. Communiqués du Maire

- **Pourvoi en cassation présenté par M. MOOG et Mme LEHMANN**

M. le Maire informe l'assemblée que M. MOOG et Mme LEHMANN ont présenté un recours en cassation par lequel ils demandent au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt du 19 juin 2018. En effet, la cour administrative d'appel de Nancy, statuant après renvoi du Conseil d'Etat du 27 juin 2016, a rejeté leur requête tendant à l'annulation du permis de construire délivré en 2010 à l'Hôpital local de Benfeld.

- **Vente maison Moyaux**

Le Conseil a délibéré le 5 juillet dernier en vue de la vente à M. et Mme GUNDELACH. Bien que celle-ci ne soit pas encore effective à ce jour, il semble que le dossier soit en bonne voie pour aboutir.

- **Recrutements à la ville de Benfeld :**

- Mme Marjorie VAILLY est recrutée par voie de mutation en tant qu'**ATSEM** titulaire au coefficient d'emploi de 30/35^e à l'école Rohan, à compter du 17 septembre, en remplacement de Mme Julie JUSSEAUME. Mme VAILLY est domiciliée à Benfeld et était en poste à la Ville de Lingolsheim.
- M. Samuel KLEIS a été retenu, à l'issue d'une procédure de recrutement, pour occuper le poste de **responsable des services techniques** en remplacement de M. Dominique EHRHART qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier prochain.

M. le Maire félicite M. KLEIS, actuellement responsable de l'atelier municipal, et lui souhaite de réussir pleinement dans cette nouvelle fonction. Il remercie M. Dominique EHRHART pour son implication et sa contribution à l'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans la Ville.

Enfin, étant donné le changement de poste de M. KLEIS, M. Mickaël RENARD, actuellement adjoint au responsable de l'atelier, prendra la fonction de **responsable de l'atelier**.

- **Plan de Prévention des Risques d'Inondations**

M. Christian JAEG est intervenu estimant que le Conseil aurait dû être saisi de la question de l'exonération partielle de taxe sur le foncier bâti pour les constructions situées en zone Plan de Prévention des Risques d'Inondations ainsi que le groupe "Une Nouvelle Dynamique pour Benfeld" l'a demandé.

M. le Maire avait indiqué lors de la réunion du Conseil du 5 juillet qu'il était prématuré d'aborder ce point au motif, d'une part, que le PPRI est en cours d'élaboration et d'autre part, que ce point devait préalablement être abordé en commission des finances.

Pour M. Christian JAEG, le porté à connaissance datant de juin 2017, et estimant qu'il s'agit de l'acte juridique instaurant le PPRI, le Conseil et la population aurait dû être informés.

M. Christophe FURST répond que le porté à connaissance est un document public accessible sur le site de la Préfecture.

Pour M. JAEG ce lien aurait dû faire l'objet d'une communication par la Ville.

M. le Maire rappelle et confirme sa méthode de travail : une fois que le PPRI sera figé, le sujet sera d'abord traité en commission et ensuite soumis au Conseil.

Il signale d'ailleurs qu'une réunion publique aura lieu le 2 octobre prochain à Benfeld dans le cadre de la procédure d'élaboration du PPRI par les services de l'Etat.

M. JAEG reproche également le manque d'information du Conseil au sujet du projet de méthaniseur à Herbsheim : "je découvre maintenant ce projet à l'occasion de l'enquête publique".

M. le Maire répond qu'il a organisé, au mois de juin, une réunion d'information des Conseillers à ce sujet où un agent du SDEA a présenté le projet. M. JAEG n'y a pas assisté.

- **Invitations diverses et dates à retenir**

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Samedi et dimanche 15 et 16 septembre au centre-ville : **Journées du patrimoine, visites guidées libres**
- Jeudi 13 septembre à 20h à la mairie : **Commission Culture**
- Samedi 15 septembre : **apéritif concert lors du marché des producteurs**
- Dimanche 16 septembre à partir de 10h sur le parking salle des fêtes : **Rencontre de voitures et motos anciennes**
- Dimanche 16 septembre à 10h45 à L'église catholique : **60^e anniversaire de l'Entraide Paroissiale** – messe œcuménique
- Mardi 18 septembre à 19h30 : réunion de la **commission "aménagement du centre-ville"**

- Jeudi 20 septembre à 17h30 à la Médiathèque : **Spectacle jeunesse "Les pas pareils"** à partir de 6 ans
- Jeudi 20 septembre à 20h à la mairie : **Commission cadre de vie**
- Vendredi 21 septembre à 19h30 au Foyer protestant : **Démarrage du parcours Alpha- Rencontre sur le sens de la vie**
- Dimanche 23 septembre de 8h à 18h à l'AAPPMA, route de Herbsheim : **Marché aux puces**
- Dimanche 23 septembre à 15h à la salle des fêtes : **Concert "Das Mario & Christoph Elsassfest "** (AS Benfeld)
- Dimanche 23 septembre à 10h au centre sportif : **Fête du sport et des associations**
- Mardi 25 septembre à 19h30 à la salle de l'école Briand : **Réunion publique sur le projet de l'ancienne COOP** (projet ANTEUM)
- Du Jeudi 27 septembre au mardi 2 octobre à la salle des fêtes : **Bourse aux vêtements AGF**
- Vendredi 28 septembre de 17h à 20h30 au cercle catholique : **Don du sang**
- Vendredi 28 septembre après-midi : **animation par les commerçants du centre-ville**
- Mardi 2 octobre à 19h à la MIS : **Réunion publique PPRI (Plan Prévention des Risques d'Inondation)**
- Mercredi 3 octobre à 20h à la mairie : **Commission Sécurité**
- Samedi 6 octobre à partir de 17h au dimanche 7 octobre de 10 à 19h à la salle des fêtes : **Exposition de fruits et légumes**
- Dimanche 7 octobre à 15h à l'Eglise Catholique : **Messe d'installation du nouveau curé Eric KRUPA**
- Mardi 9 octobre à 20h à la mairie : **Commission Travaux.**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Patrimoine bâti, équipements publics

1. Etude de faisabilité de la réhabilitation-restructuration de l'ancien CEG, de l'école Rohan et de la salle polyvalente : convention avec le CAUE du Bas-Rhin.

Afin de faire face à l'ouverture de classes prévisibles au regard du développement urbain de la Ville, le Conseil Municipal a décidé, à l'occasion du budget primitif 2018, d'engager une étude de faisabilité sur la réhabilitation et la restructuration de l'ancien CEG, rue du Châtelet.

En outre, à l'école Rohan, le bâtiment à toiture terrasse pose depuis plusieurs années, des problèmes d'infiltrations malgré des travaux de réfection. Il est également à souligner que ce bâtiment n'est pas isolé, que les menuiseries extérieures sont encore d'origine et que l'installation de chauffage fonctionne à l'énergie électrique.

Enfin, la salle polyvalente est également dépourvue de toute isolation thermique et les menuiseries extérieures sont particulièrement dégradées.

Ainsi, il est proposé de confier au CAUE du Bas-Rhin une mission d'accompagnement relative à la faisabilité de la réhabilitation – restructuration de ces 3 bâtiments communaux.

La contribution financière forfaitaire au CAUE s'élève à 7000 € à laquelle s'ajoute la cotisation annuelle d'adhésion au CAUE du Bas-Rhin d'un montant de 100 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint, ainsi que les précisions de M. le Maire,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **autorise** M. le Maire à signer avec le CAUE du Bas-Rhin une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la réhabilitation – restructuration de l'ancien CEG, de l'école Rohan et de la salle des fêtes (projet de convention en annexe),
- **approuve** le versement d'une contribution financière de 7000 € au CAUE du Bas-Rhin ainsi que les cotisations annuelles de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

2. Installation d'un système de vidéoprotection au centre-ville

Par délibération du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018, le Conseil Municipal a décidé d'équiper le centre-ville d'un système de vidéoprotection dans le cadre des travaux de requalification.

Le coût estimatif de cet équipement s'élève à 41 826,80 € HT.

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Jacques KNOPF, Adjoint, ainsi que de M. le Maire,

vu la délibération du 27 mars 2018 relative au budget primitif 2018,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1,

vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551,

considérant l'importance de la prévention dans le cadre de sa mission de sécurité due aux Benfeldois,

considérant l'importance de la préservation du patrimoine communal en particulier à la suite de la restructuration du centre-ville,

Considérant qu'afin de disposer d'un dispositif permettant de mieux répondre aux actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance, l'introduction d'un dispositif de vidéoprotection peut être un outil pertinent de prévention et, dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** la réalisation des travaux d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au centre-ville pour un montant de travaux de 41 826,80 € HT,
- **autorise** M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au taux maximum (40 %) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - dépenses : 50 192,16 € TTC
 - recettes :

- subvention FIPD (40 %) : 16 730,72 €
- autofinancement : 25 691,44 €
- FCTVA : 7 770,00 €

Adopté à l'unanimité.

B. Finances de la Ville

1. Ecole de musique, danse et théâtre : frais d'écolage et rémunération des professeurs 2018 / 2019.

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe, propose de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de ne pas augmenter les frais de déplacement ni les tarifs des frais d'écolage.

Vu les propositions de la Directrice de l'Ecole de Musique,
entendu les explications de Mme Stéphanie GUIMIER,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018/2019 :

Rémunération des professeurs de musique :

- taux horaire 17,60 €
majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :

années de présence	avec agrément	sans agrément
de 0 à 5 ans	0,30 €	0,15 €
de 5 à 10 ans	0,60 €	0,30 €
de 10 à 15 ans	0,90 €	0,45 €
+ de 15 ans	1,40 €	0,70 €
- indemnité kilométrique 0,25 €

Frais d'écolage trimestriels pour l'école de musique :

- ensemble instrumental/vocal seul : 30 €
- initiation musicale : 76 €
- solfège, formation musicale : 71 €
- instrument à vent, batterie : 123 €
- piano, violon, guitare, orgue : 143 €
- tarif adulte ou instrument seul : 110 €

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} est appliquée.

Rémunération des professeurs de danse diplômés d'Etat :

- | | |
|------------------------|--------|
| Taux horaire | 26 € |
| Indemnité kilométrique | 0,25 € |

Frais d'écolage pour l'école de danse :

- | | |
|--|-------------------------|
| Frais d'écolage trimestriels enfants : | 74 € |
| Frais d'écolage adultes : | 85 € |
| | 100 € (2 séances hebdo) |

Réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème}.

Majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld.

Réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire.

Rémunération des professeurs de théâtre :

Rémunération des professeurs :	
taux horaire	26 €
indemnité kilométrique	0,25 €

Frais d'écolage trimestriels adultes : 72 €

Adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

M. Jean-Marc SAAS, Adjoint, expose à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le Maire à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 500 000 €. Depuis, celle-ci a été renouvelée chaque année pour le même montant.

Ce financement permet de faire face à d'éventuels déficits temporaires de trésorerie induits par le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

M. Christian JAEG estime que le montant de 500 000 € de cette ligne de trésorerie aurait mérité d'être affinée.

M. Vincent SCHULTZ, DGS, précise que ce montant constitue un plafond de tirage et que, hormis les frais de dossier forfaitaires à hauteur de 100 €, les frais financiers sont uniquement dus en cas de tirage de fond et selon les montants effectivement sollicités. Ce dispositif, couramment utilisé dans les entreprises et les collectivités, s'avère peu coûteux et évite le paiement de pénalités de retard qui pourraient être consécutives à une carence de trésorerie.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 500 000 €, indexé sur l'Euribor 3 mois, assorti d'une marge de 0,48 %,
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat y relatif.

Adopté à l'unanimité.

C. Personnel communal

1. Rapport annuel 2017 sur l'obligation de travailleurs handicapés

Mme Mona PAJOLE, Adjointe, expose que la loi n°87-517 complétée par la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ainsi, tout employeur public, comptant au moins 20 agents, est tenu d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de son effectif. Lorsque ce taux n'est pas atteint, il

est astreint à verser une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Les collectivités concernées doivent établir un rapport annuel qui est soumis à l'avis du Comité Technique et au Conseil Municipal.

Pour la Ville de Benfeld, le taux d'emploi de travailleurs handicapés a été de 3,14 % en 2017.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique lors de sa séance du 28 juin 2018,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

prend acte du rapport annuel 2017 sur l'obligation des travailleurs handicapés.

D. Rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales un exemplaire du rapport annuel du service public de collecte et du traitement des ordures ménagères est transmis à la commune par le SMICTOM.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe, expose à l'assemblée les éléments du rapport annuel de l'exercice 2017 tels qu'ils sont retracés dans le document de synthèse élaboré par les services du SMICTOM.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

prend acte du rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Adopté à l'unanimité.

E. Communications des Adjointes

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe aux affaires scolaires, dresse un bilan de la rentrée scolaire :

- 614 élèves dans les écoles maternelles et élémentaires soit 12 élèves de moins qu'en 2017
- 707 élèves au Collège (+1 / 2017)
- 50 élèves à l'institut Mertian
- ouverture d'une classe bilingue à l'école Briand
- une réunion des enseignants du primaire a été organisée afin qu'ils fassent connaissance.

M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint aux sports et associations :

- rend compte de la réunion de la commission "associations" de début juillet qui a eu lieu afin de déterminer les créneaux d'occupation de la salle des sports par l'Alsacienne de Handball et le Bad du Ried. Ce dernier s'est vu attribuer un créneau le vendredi soir,

- annonce que la fête du sport aura lieu le 23 septembre et la soirée des sportifs méritants le 16 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance,
Mme Stéphanie GUIMIER

Le Maire,
M. Jacky WOLFARTH.